CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 13 octobre 2022 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 1er septembre 2022.
5. Préavis municipal N° 8/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.
6. Préavis municipal N° 9/2022 : Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils. Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad hoc.
7. Communications des délégués aux associations.
8. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 39 conseillers/ères sur un total de 45, ensuite 38 sur 45 suite au départ de G.-A. Suter.

Excusé/es : MM S. Bürer, L. Christinet, F. Haenggeli, A. Margonis, D. Rochat et Ch. Sudan.

La secrétaire présente ses excuses pour avoir mis une autre salle dans la convocation, plusieurs conseiller/ères y sont allés et ont trouvé portes closes.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente salue un nombre restreint d'excusés parmi les membres du Conseil ce soir.

Elle lit un courrier anonyme concernant la démolition d'un chalet sis au chemin de la Vignette et la nouvelle construction sur ce site.

3. Communications de la Municipalité.

J. Oldacre, Municipal :

- Le retard pour terminer le PACom est dû aux exigences supplémentaires du Canton.
- L'Etat major cantonal de conduite (EMCC) a présenté aux municipaux des communes de la région le plan de gestion du risque de pénurie d'électricité et du gaz. Notre Commune se concentre sur l'électricité. Les informations sur cette gestion se trouvent sur www.vd.ch/penurie.

S. Pécoud, Syndic :

- Le délai du dépôt de candidatures pour l'élection municipale complémentaire court jusqu'au 31 octobre.
- La restriction sur la consommation d'eau est levée, toutefois, les dernières pluies ont juste stabilisé le niveau de la nappe phréatique.

N. Beck, Municipal :

- Le local commercial actuellement occupé par l'Atelier des montagnes sera disponible dès janvier 2023. Le loyer est de CHF 1'380.- charges comprises.

S. Humbert :

- La restriction des feux en plein air est levée, ils sont autorisés dans les endroits prévus à cet effet.
- L'éclairage public sera éteint de 23h à 6h. Les passages pour piétons ne sont pas concernés par cette mesure.
- Le délai pour demander la subvention pour le remplacement des haies de lauriers-cerises est au 31 octobre.
- Le délai pour l'envoi des projets à la Sadec visant la réduction des déchets est aussi au 31 octobre.
- Les containers pour les déchets de cuisine sont en place. Il ne faut pas y mettre du plastique au risque de se voir refuser la prise en charge par l'entreprise de biométhanisation.
- Une nouvelle carte de déneigement est présentée sur le site de la Commune. Les chemins privés sont colorés en orange. Les discrépances sur les endroits pour déposer la neige sont à communiquer à S. Humbert, Municipal en charge.

4. PV de la séance du 1er septembre 2022

La lecture n'est pas demandée.

Page 5, 6ème alinéa, dernière phrase. Le Syndic relève qu'il n'a pas dit « au prochain conseil ». Sur proposition de la secrétaire, la phrase est modifiée comme : « Les priorités des actions viendront ultérieurement. »

- **Vote** : La modification est acceptée par 32 oui et 6 abstentions.

Page 5, 9ème alinéa, dernière phrase. Le Syndic relève que la dernière phrase n'est pas compréhensible. La secrétaire propose de la supprimer.

- **Vote** : La suppression de cette phrase est acceptée par 30 oui et 8 abstentions.

La Présidente soumet le PV ainsi modifié au vote.

- **Vote** : La PV tel que rectifié est accepté par 32 oui et 6 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction et A. Owen & P.-A.Gétaz, membres du bureau, pour la relecture.

5. Préavis municipal N° 8/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente invite le Syndic à présenter ce préavis municipal. Il montre la tabelle cantonale de barème des impôts.

Pour les bénéfices de l'année 2021, qui se montent à CHF 1 million, la Municipalité a suivi les recommandations de la COFIN, c.-à-d. qu'elle a remboursé ses dettes à la hauteur de CHF 400'000.- et payé les investissements sans passer par les emprunts.

Un point d'impôt basé sur les comptes de 2021 est à CHF 70'000.- pour la Commune.

Il explique la temporalité de l'exercice : en 2022, on fixe les impôts 2023 sur une idée de revenu en 2023 et basée sur les comptes de 2021. Un fois l'arrêté d'imposition fixé, on fixe le budget 2023 sur une idée des dépenses.

A. Owen lit le rapport de la COFIN.

La Présidente ouvre la discussion.

D. Renaud parcourt l'historique des finances communales et constate des bénéfices importants sur plusieurs années. La COFIN propose de réduire d'un point d'impôt, décision qu'il salue, mais trouve qu'elle n'est pas assez ambitieuse. Il propose un amendement pour descendre à 70 %.

Il évoque l'inflation qui induirait plus de dépenses pour les ménages. Il pense que la Commune peut faire avec moins d'impôts ce qui la rendra aussi plus attractive pour les potentiels habitants. Il salue la bonne gestion de la Municipalité et remarque qu'il y a actuellement davantage de contribuables aisés dans la Commune.

Le Syndic rappelle à l'assemblée que la Municipalité n'a aucune compétence pour dépenser sauf celles que le conseil lui octroie. Quant à l'augmentation des revenus, c'est grâce au fait que le Conseil limite les dépenses et la présence de contribuables de qualité (sic, terme utilisé par le Canton). En fait, il faudrait descendre l'impôt cantonal. Les bénéfices des dernières années ont servi pour renflouer les fonds non couverts, par exemple l'eau et pour avoir des liquidités pour payer les factures.

S. Meylan a l'impression que le Conseil vote chaque année pour s'endetter. On a toujours des emprunts à rembourser. Il souhaite une explication entre les bénéfices et les dettes.

S. Pécoud explique qu'actuellement les emprunts de la Commune se montent à CHF 9 millions. Les amortissements sont inclus dans les bénéfices mentionnés.

Ch. Clerc remarque que les impôts sont passés à 158%, il est d'avis que quand les impôts cantonaux descendront, on pourra augmenter les impôts communaux.

P.-A. Rotzetta constate que notre dette a bien diminué. Il rappelle qu'en 2020, la bascule du Canton nous a pris 1,5 point, la Commune a augmenté de 1 point. La COFIN demande maintenant de descendre ce point. Il est du même avis que Ch. Clerc.

G.-A. Suter constate que les taux ont pris l'ascenseur, nos charges aussi ; si la dette a diminué, c'est le moment de réduire nos impôts.

A. Jacot-Descombes propose de faire descendre le taux pour un an pour que les citoyens puissent faire face à l'inflation et aux problèmes économiques inhérents. On pourra remonter le taux l'année prochaine si besoin.

Th. Pasquier a lu dans le rapport de la COFIN que celle-ci demande la baisse d'impôts car il n'y a pas d'investissement en vue. Il trouve aussi que les explications de D. Renaud tiennent la route. Il demande si le Conseil soutiendrait une augmentation s'il y a des investissements chiffrés.

Le Syndic répond que les investissements chiffrés se trouvent dans le plan d'investissement du budget chaque année.

P.-A. Rotzetta pense que si on arrivait à avoir des projets plus avancés, la COFIN serait prête à remonter à 74 points.

D. Renaud ajoute que ce n'est pas le manque de CHF 280'000.- qui nous empêcherait d'avoir des projets. De toute façon on doit faire des emprunts si on veut réaliser des projets.

La Présidente soumet au vote l'amendement de D. Renaud : « Le taux d'imposition du point 1 pour l'année 2023 est fixé à 70% de l'impôt cantonal de base en lieu et place du 74% proposé par la Municipalité. »

- **Vote** : L'amendement de D. Renaud est refusé par 11 oui et 27 non.

La Présidente soumet au vote l'amendement 1 de la Commission des finances : « Le taux d'imposition du point 1 pour l'année 2023 est fixé à 73% de l'impôt cantonal de base en lieu et place du 74% proposé par la Municipalité. ».

- **Vote** : L'amendement 1 de la Commission des finances est accepté par 29 oui, 8 non et 1 abstention.

La Présidente soumet l'arrêté d'imposition tel qu'amendé au vote.

- **Vote** : L'arrêté d'imposition tel qu'amendé est accepté par 36 oui et 2 non.

La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation et continue au point 6.
Il est 21h53, G.-A. Suter quitte la salle selon accord avec la Présidente.

6. Préavis municipal N° 9/2022 : Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du chemin des Curtils. Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad hoc.

La Présidente passe la parole à S. Humbert pour présenter le préavis.

La Commission des finances est nommée.

MM et Mmes D. Renaud, K. Michalak, F. Péry-Meylan, J.-J. Fasel et S. Meylan sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc.

Les commissaires sont convoqués pour rencontrer la Municipalité le lundi 31 octobre à 20h00. Ils recevront un courriel de confirmation. Vu l'agenda chargé du prochain conseil, ce préavis sera voté au premier conseil de 2023.

7. Communications des délégués aux associations.

Ch. Clerc, délégué au SDIS Gland-Serine informe l'assemblée que le budget 2023 a été adopté et la nouvelle tenue a été présentée. Le nouveau commandant présentera le travail de l'année lors de la séance du 20 janvier. Il invite les conseillers/ères aux portes ouvertes du SDIS Gland-Serine le 29 octobre à Gland et à Le Vaud.

P.-A. Rotzetta, délégué à Région de Nyon, informe l'assemblée que Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique de Burtigny, a été élue au CODIR de Région de Nyon. Mise en place d'une nouvelle offre : carte de gratuité des transports publics pour les touristes pendant leur séjour remise par les établissements assujettis à la taxe du séjour.

8. Divers et propositions individuelles.

S. Humbert travaille sur l'horaire du déneigement ; ce service commencerait vers 4h ou 5 h du matin et se terminerait vers 9h00.

F. Péry-Meylan demande que le chemin de la Bataille ne soit pas déneigé pour que les enfants puissent y faire de la luge. Or, comme des habitants sortent par ce chemin, il va être déneigé.

R. Gagneux demande, vu les soucis concernant le PACom, si la commission d'urbanisme dont il fait partie va être convoquée.

J. Oldacre espère que ce sera pour bientôt.

A. Jacot-Descombes demande aux conseillers/ères de parler des portes ouvertes du SDIS autour d'eux.

S. Meylan demande si des indications sont prévues sur les containers des déchets de cuisine.

S. Humbert répond que le tout ménage partira la semaine suivante. Il est prévu de mettre un autocollant sur chaque container et un petit panneau explicatif. Il rappelle que s'il y a du plastique, le prestataire donnera un avertissement, puis se réserve le droit d'arrêter de ramasser nos déchets cuisine en cas de récidive. Des sacs biodégradables seront distribués aux habitants, mais il est encore mieux de ne pas mettre de sac.

M. Arpin a vu que la lumière de veille de la Salle des Cimes ne s'éteint pas à minuit.

N. Beck prend note.

Th. Pasquier informe l'assemblée que la Foire des saveurs et découvertes aura lieu le 19 novembre du 10h à 18h00 à la Salle des Cimes. On y trouvera de l'artisanat, de la nourriture, des boissons et des livres de la bibliothèque.

Il reste encore 4 fenêtres de l'Avent à agender, l'inscription peut se faire auprès du Lien ou à l'épicerie.
M. Pécoud trouve la lecture de la lettre anonyme gênante.
La Présidente répond que J.-P. Deriaz, ancien préfet, avait expliqué que tant qu'il n'y a pas de nom en cause dans la lettre, on peut la lire.
S. Meylan demande s'il est possible de connaitre le nom du signataire avant la fin de la lecture.
F. Péry-Meylan souhaite savoir si le magasin de vélos a éteint la lumière et si les arbustes plantés ont survécu à la sècheresse.

S. Humbert répond que la lumière du magasin n'est plus permanente et que la voirie a continué à arroser les arbustes, il constate qu'ils ont encore des feuilles vertes.

Avant de clore la séance, la Présidente fait part au Conseil qu'elle a bien apprécié la présentation avant la séance, le grand nombre de personnes présentes et leur participation. Elle passe la parole au Syndic qui invite les conseillers/ères à l'Auberge pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h22.

Le Vaud, le 8 novembre 2022

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire